



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 juin 2007**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 juin 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 juillet 2007

**Refonte du système de microsignalétique directionnelle -  
Autorisation de signature du marché**

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc  
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Paul SAMOYAU - M. Robert PLANTECOTE  
- M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme  
Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

***Conseillers :***

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Annie COUTUREAU - Mme  
Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme  
Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme  
Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -  
M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme  
Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :**

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Michel GENDREAU  
- Amaury BREUILLE donne pouvoir à Nicole GRAVAT  
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN  
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Catherine REYSSAT  
- Elsie COLAS donne pouvoir à Françoise BILLY  
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Bernard JOURDAIN  
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Gérard NEBAS

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine  
DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Michelle LE  
FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2007**

DELIBERATION D20070291

## Autorisation de signature du marché

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

En complément de la signalisation directionnelle générale, la ville de Niort a mis en place, depuis 1991, un ensemble de panneaux dits de microsignalétique. Ce matériel vieillissant, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Parallèlement, les règles d'implantation qui ont prévalu jusqu'à présent doivent être adaptées afin de pouvoir répondre aux besoins nouveaux qui sont apparus. Néanmoins, il est indispensable d'en conserver un minimum pour éviter une prolifération de ces matériels, ce qui nuirait à leur lisibilité.

L'intérêt d'une telle signalétique est tout d'abord de faciliter le déplacement des usagers sur le territoire de la commune, mais aussi de permettre à certaines activités situées en dehors des grands axes de circulation de signaler leur présence. Cette signalétique sera donc composée de panneaux indiquant les services et bâtiments communaux, les sites d'autres administrations ou services publics et des établissements à caractère commercial, en particulier les hôtels et les restaurants.

Ce marché s'articule autour de trois postes : le premier est le prix qui sera facturé à la collectivité pour le matériel mis en place pour son compte ; le second est le prix facturé aux autres annonceurs ; et le troisième le montant reversé à la ville par le titulaire au titre de l'occupation du domaine public à des fins commerciales. Lors de l'élaboration de ce marché, il s'agissait donc de rechercher l'équilibre financier optimal entre ces trois postes.

De ce fait, il s'est avéré opportun de recourir à la procédure de dialogue compétitif (articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics) pour affiner nos choix et les enrichir de l'expérience d'entreprises, plus particulièrement sur les interactions entre l'élargissement des possibilités d'implantation, le sur-encombrement que cela pourrait générer et l'optimisation du prix de revient pour chacun (ville et tiers).

Après un premier appel à candidature, trois entreprises ont été retenues pour participer à ce dialogue qui s'est déroulé aux mois de mars et avril 2007. A l'issue de cette phase de dialogue, elles ont été invitées à remettre une offre.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 25 Juin 2007, a procédé à la désignation de l'attributaire du marché de prestations de service.

La dépense est inscrite en section d'investissement au chapitre 21 - Fonction 8221 - Article 2152, et en section de fonctionnement au chapitre 11 - Fonction 8221 - Article 2152.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le marché de prestation de service.
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché avec GIROD Signalétique pour un montant de 243 750,00 € HT, soit 291 525,00 € TTC.

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Signé**

**Gérard NEBAS**